

« Avant-Propos »

Charles-Philippe David

*Études internationales*, vol. 28, n° 2, 1997, p. 221-225.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703735ar>

DOI: 10.7202/703735ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## Avant-propos

### Au-delà de l'institutionnalisme

Depuis la fin de la guerre froide, les études sur les conceptions de la sécurité internationale et régionale se sont multipliées. Étant donné la disparition des références largement conflictuelles auxquelles nous avons habitués la bipolarité et le rôle joué par les superpuissances, la pensée stratégique s'est repenchée sur toute la question de la coopération dans un système international « semi-anarchique ». En particulier, une tendance se dégage aujourd'hui parmi les stratèges qui aspirent à rendre compte des évolutions post-guerre froide : celle du multilatéralisme et des institutions spécialisées dans le renforcement de la sécurité, sur le plan global mais surtout régional. Dans un ouvrage collectif publié récemment, Fortmann, MacFarlane et Roussel, de même que différents auteurs tirent, à cet égard, des conclusions tantôt optimistes tantôt sceptiques sur les chances de parvenir à la paix par le multilatéralisme et l'institutionnalisme<sup>1</sup>.

La thèse que souhaite proposer ce numéro spécial amène le débat à un autre niveau qui, selon les auteurs, peut élucider les dynamiques et les enjeux fondamentaux d'une paix durable. La thèse, certes, pourra être contestée au même titre que d'autres conceptions qui prévalent actuellement dans le champ des études stratégiques. Cependant, il paraît intéressant de considérer que la coopération entre États puisse reposer non pas sur une approche strictement « institutionnaliste », chère aux partisans des « régimes de sécurité », mais sur une approche élargie et fondée sur deux propositions conceptuelles :

- La coopération et le multilatéralisme, facilités par les institutions, sont encore davantage influencés par les dynamiques intégratives et des particularités économiques et politiques qui favorisent (davantage que les institutions) les perspectives de paix.
- Les interdépendances, dans le contexte de la mondialisation, varient considérablement d'une région à l'autre et font en sorte que les institutions ne possèdent pas la même signification ni n'atteignent le même degré d'influence selon qu'il s'agisse par exemple de l'Europe, de l'Asie ou des Amériques.

Dans la majorité des cas, on observe que l'institutionnalisme ne semble pas constituer le facteur déterminant d'une sécurité plus ou moins grande pour les États. En revanche, le « régionalisme » paraît d'une très grande

---

1. Michel FORTMANN, S. Neil MACFARLANE et Stéphane ROUSSEL, dir., *Tous pour un ou chacun pour soi. Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Québec, Institut québécois des hautes études internationales, 1996, 375 p.

pertinence. Ce concept est défini, pour reprendre les termes de Deblock et Brunelle, comme « la formation et la consolidation d'espaces économiques intermédiaires disposant d'une autonomie relative propre au sein de l'espace économique mondial ». Ces espaces comportent des caractéristiques distinctes qui expliquent les différences d'approche et de réussite dans le domaine de la sécurité régionale : entre autres dimensions, l'existence et le développement des économies de marché, l'ouverture démocratique et la constitution d'une identité régionale. Ces espaces sont tous intra et interdépendants, si bien que l'enchevêtrement des facteurs économiques et politiques crée au sein de chaque région une évolution et des enjeux qui, sur le plan de la sécurité, sont plus ou moins porteurs d'espoir de paix durable. L'interdépendance, et en particulier les échanges commerciaux, en ce sens, ne favorisent pas toujours la résolution des problèmes de sécurité et au contraire peuvent la rendre difficile – malgré la présence d'institutions (un sujet sur lequel les textes de David et Benessaïeh ainsi que celui de Lizée apportent un éclairage qui tempère les ardeurs des « institutionnalistes »).

Ce numéro spécial, suivi d'un livre en préparation<sup>2</sup>, font suite à une conférence organisée par la Chaire Téléglobe ♦ Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM, qui s'est tenue à Montréal en octobre 1996, sur le thème de l'intégration régionale et les problèmes de sécurité. Les objectifs du colloque et des publications subséquentes étaient doubles :

- Approfondir les recherches sur l'une des questions fondamentales du contexte international contemporain, soit le lien entre les dynamiques intégratives et les questions sécuritaires. En quoi les principales régions du système international sont-elles sujettes aux forces intégratives et de quelle manière celles-ci contribuent-elles à la sécurité ?
- Comparer différentes régions entre elles afin d'identifier les facteurs (politiques, économiques, militaires et institutionnels) qui contribuent à accroître ou à diminuer la sécurité internationale. Assistons-nous à des convergences ou à des divergences entre politiques nationales et institutions d'une région sur la question intégration-sécurité ?

Les réponses qu'apportent, pour leur part, les auteurs de ce numéro spécial font ressortir cinq volets d'études importants et nouveaux sur la problématique de la paix par l'intégration (le concept d'intégration désignant, selon nous, un processus d'imbrication progressive de deux ou plusieurs économies dirigés vers une finalité commune).

Premièrement, et contrairement aux propensions à vouloir traiter le régionalisme et l'intégration économiques comme une dimension « connexe » de la sécurité, ces facteurs sont centraux dans l'analyse des dynamiques de paix. En effet, la relation entre économie et sécurité, dans le contexte des

2. Charles-Philippe DAVID, dir., *Les institutions de la paix ? Intégration européenne et perspectives de sécurité*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1997, dans le cadre de la collection « Raoul-Dandurand en stratégie/diplomatie », à paraître.

échanges régionaux et globaux, demeure sous-étudiée voire ignorée par les chercheurs du domaine de la stratégie. Plusieurs articles offrent ainsi des pistes nouvelles qui explorent la façon dont les développements économiques affectent les perspectives de sécurité. On note l'analyse de Kirton sur le G7 dont il juge l'efficacité augmentée depuis la fin de la guerre froide, en raison justement de l'importance que prennent les dynamiques politiques et économiques dans la résolution de problèmes de sécurité, définis davantage selon lui en termes non militaires. L'étude de Kirschbaum souligne l'impact que peuvent avoir des niveaux inégaux de développement pour une sécurité en Europe centrale se déployant à deux vitesses. Deblock et Brunelle démontrent comment, dans les Amériques, la maîtrise des nouvelles relations d'interdépendance et la quête d'une « sécurité économique » s'avèrent la préoccupation centrale des États. Cette « sécurité », fondée sur une forme particulière de régionalisme, supprime les institutions à caractère plus traditionnel. La réalité en Asie est tout à fait contraire, comme l'explique Lizée, alors que les préalables de la sécurité étatique limitent la portée des intégrations économique et politique. La sécurité « régionale », et par conséquent les institutions, font défaut parce que le phénomène intégratif renvoie dans cette région du monde à une approche et un contexte bien différents de ceux qui prévalent en Occident.

Deuxièmement, le régionalisme économique et le régionalisme sécuritaire sont perçus comme étroitement liés quoique les relations varient grandement selon les régions. Les dividendes de l'interdépendance et de l'intégration sont largement inégaux et leurs effets sur la sécurité ressentis différemment en Europe de l'Ouest et centrale ou en Amérique latine et en Asie. Chaque régionalisme est, pour reprendre l'expression de Deblock et Brunelle, un « archipel » unique mais fonctionnant au sein d'espaces économiques transcontinentaux. Les États voient leur capacité de gérer les interdépendances aller en s'amenuisant, ce qui conditionne leur volonté de coopérer sur le plan de la sécurité. Alors que dans les Amériques cette gestion semble prometteuse pour la résolution des problèmes de sécurité, la situation en Asie dénote la réticence des États à accepter de subordonner leurs politiques aux tendances régionalistes, diminuant ainsi l'applicabilité des solutions « intégrales, communes ou collectives » aux défis posés par la sécurité. En outre, il n'est pas clair pour certains auteurs que le régionalisme constitue la réponse appropriée aux questions de sécurité. Kirton affirme d'ailleurs que le globalisme du G7 lui semble supérieur aux formes d'organisations régionales puisqu'il permet une coordination entre facteurs économiques et sécuritaires que les régions (y compris l'Europe occidentale) ne parviennent pas à mettre en œuvre. Ce faisant, conclut l'auteur, le globalisme tempère les conflits entre blocs et offre ainsi une solution mieux adaptée aux menaces transnationales, en accomplissant des rôles que les institutions régionales ne peuvent remplir. Toute la problématique entre interdépendance globale et intégration régionale, qu'il s'agisse de celle-ci opérant comme médiateur des incidences de celle-là ou de l'impact stabilisateur ou déstabilisateur de celle-là sur celle-ci, reste entièrement posée.

Troisièmement, la promotion des valeurs démocratiques paraît constituer une donnée incontournable dans la réussite des projets de coopération nécessaires à l'instauration d'une sécurité durable. À cet égard, Kirschbaum donne un écho favorable à la thèse de « la paix démocratique », la considérant essentielle pour la sécurité en Europe centrale. L'auteur juge particulièrement critique la période de transition que vit présentement cette région, étant donné l'inégalité entre pays qui marque le processus de réalisation du « bulletin démocratique » et qui ne manquera pas, affirme-t-il, d'influencer le processus de définition et de mise en œuvre d'une politique de sécurité pour l'Europe centrale. S'il est vrai que la paix démocratique est essentielle à l'intégration, Kirschbaum reconnaît aussi que le commerce et l'interdépendance économique sont de nature à favoriser l'éclosion démocratique – approche dont les effets demeurent d'une acuité toute réelle pour l'Europe centrale, mais surtout pour la Russie dont dépend la réussite des projets d'élargissement à l'Est de l'OTAN et de l'UE. Dans une perspective de sécurité globale, Kirton croit que le G7 est spécialement utile pour « continuer la révolution démocratique » et constitue une alternative supérieure (en G8 avec les Russes) pour régler des problèmes transnationaux auxquels les mécanismes régionaux ne suffisent plus. Lizée, enfin, exprime une note plus pessimiste sur l'influence grandissante des valeurs démocratiques comme encouragement à l'intégration, surtout en présence de conceptions est-asiatiques sur la question qui diffèrent grandement des conceptions occidentales. Il rappelle que l'intégration économique n'est pas automatiquement porteuse d'intégration politique (ce qui ne peut qu'accroître les motifs de discorde sur les questions de sécurité).

Quatrièmement, le développement d'une « identité régionale » pose un problème dans la mesure où la définition de région n'est jamais claire, quels en sont les pays inclus et exclus et quels critères les chercheurs utilisent-ils pour la caractériser (variables économique, politique, sécuritaire...). Force est d'admettre que la pertinence du régionalisme change considérablement de géographie et de nature selon les approches. On retrouve souvent des divisions arbitraires et les débats reflètent, sur cette question, des interrogations plus fondamentales que celles (superficielles) qui portent sur le rôle des institutions. En particulier, l'une de ces interrogations concerne le contrôle de l'espace régional. Que ce soit sur le plan économique ou politique, des facteurs tels l'influence des grandes puissances (États-Unis dans les Amériques, Allemagne en Europe centrale, Japon en Asie), l'alignement stratégique des puissances moyennes et des petits États (par exemple le sort des pays « neutres » en Europe?) ou la surenchère institutionnelle (laquelle des institutions prétend le mieux développer « l'identité régionale »?), démontrent que le régionalisme est sujet à des rapports de pouvoir. Ceux-ci éclipsent encore largement les volontés institutionnalistes, d'autant plus lorsqu'ils profitent de l'« impuissance fonctionnelle croissante » des institutions, pour reprendre l'expression employée par Plantin dans son analyse d'un cas précis en Europe (celui de l'UEO). Cette analyse illustre bien les concurrences entre institutions qui, à titre d'exemple, ne parviennent pas à établir une stratégie consensuelle sur les projets d'élargissement (alors que la thèse de l'institutionnalisme

prétend aplanir les différends entre États, *a fortiori* entre organisations!). Des luttes d'influence politique et économique rendent compte de l'absence d'une intégration mieux conçue et coordonnée. La faiblesse des dénominateurs communs au sein d'une région représente une autre raison expliquant les difficultés rencontrées dans le développement d'une « identité régionale » et, conséquemment, d'une paix fondée sur l'intégration. Ainsi, malgré les interdépendances et des formes (économiques) de régionalisme en Asie, les conceptions de la sécurité sont contestées par des États fortement soucieux de préserver leur autorité. En ce sens, écrit Lizée, « la sécurité régionale doit servir l'État, et non l'inverse ».

Enfin, cinquièmement, le volet non militaire de la sécurité retient l'attention des auteurs pour qui les définitions militaires traditionnelles sont dépassées et font aujourd'hui place à une vision élargie aux nouvelles menaces de type transnational. Kirton, Deblock et Brunelle perçoivent la sécurité comme étant davantage économique, Plantin et Kirschbaum la définissent en termes plus politiques alors que David, Benessaïeh et Lizée se situent à mi-chemin entre les points de vue classique et moderne. Dans tous les cas, les auteurs conviennent que l'interdépendance peut contribuer à régler des problèmes traditionnels (militaires) de sécurité, mais qu'elle peut aussi engendrer de nouveaux problèmes (non militaires) de sécurité vis-à-vis desquels les arrangements régionaux sont parfois de peu d'utilité (voir l'argument en ce sens de Kirton).

Le régionalisme sécuritaire peut-il exister en l'absence d'un régionalisme économique? L'interdépendance est-elle garante, davantage que les institutions, d'une coopération entre États qui puisse mener à la paix par l'intégration? Ce numéro spécial espère provoquer une réflexion et une discussion stimulantes pour le progrès de nos connaissances dans un domaine où la recherche doit mieux saisir la signification de l'après-guerre froide pour les fondements de la sécurité.

Ajoutons que ce numéro spécial est rendu possible grâce à l'aide inestimable fournie par Francisco-José Valiente (candidat à la maîtrise en science politique et stagiaire à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM) qui a préparé le manuscrit, ainsi qu'à l'appui toujours constant que manifestent Gérard Hervouet et Claude Basset dans la réalisation de tels projets. J'en profite également pour remercier les auteurs pour leur patience et leur travail dans la préparation des articles.

Charles-Philippe DAVID